



Session du Conseil Départemental du 12 décembre 2016

Sophie Foucher Maillard

Monsieur le Président,

Encore une fois, mon intervention aura pour but de vous demander un peu plus de transparence sur le sujet de l'autonomie.

Je vois essentiellement **3 points** qui l'illustrent :

1. Premier point, la conférence des financeurs réunie mi-octobre.

La loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement) a renforcé le rôle du Conseil départemental comme chef de file de l'action sociale et lui a donné le pilotage de cette conférence des financeurs qui doit répartir 1,9 millions d'euros. Ce matin, en commission permanente, nous avons pris connaissance des critères de répartition des 675 389 euros destinés aux résidences autonomie. Cependant, nous attendons toujours d'avoir une feuille de route sur les actions de prévention. Vous refusez une logique de guichet, ce que nous approuvons mais nous ne connaissons pas les axes provisoires pour répartir plus de 1,225 million d'euros. Ce n'est pas faute de vous l'avoir demandé en session, en commission permanente, en commission des solidarités, à oral et par écrit.

2. Deuxième point le suivi des travaux du nouveau schéma autonomie

Depuis le mois de septembre, vous avez lancé les travaux d'élaboration du nouveau schéma autonomie. Nous aurions dû avoir un point d'étape de ces travaux en commission des solidarités en novembre. Nous n'avons pas de nouvelles depuis septembre.

3. Troisième point le travail transversal sur l'autonomie, entre commissions

Nous avons attiré votre attention sur la nécessité de faire travailler la commission des solidarités avec d'autres commissions pour aborder le sujet de l'autonomie. Le travail de prévention de la perte de l'autonomie concerne par exemple le sport ou la culture. Nous n'avons pas de nouvelle de cette demande.

A travers ces 3 points, vous comprenez notre inquiétude face nos questions répétées, restées sans réponse à ce jour. Tous les acteurs de l'autonomie ont besoin d'une vision globale. Vous vous plaignez toujours que le social coûte : vous avez 1.2 million d'euros et vous ne les dépensez pas. L'argent est là depuis avril. Vous me direz : on n'a pas les décrets. Mais anticipez. Comment ont fait les autres départements ? Nous savons le travail de qualité porté par les services mais c'est une question de méthode, nous attendons vos orientations politiques, vos priorités politiques.

Je vous remercie.